

En 1592, vivait noble dame Jeanne de Meyzé, sa veuve. Il en eut, entre autres enfants, haut et puissant seigneur messire Zacharie de Rébé-Saint-Trivier, seigneur de Rébé, baron d'Amplepuis, qui se noya, en 1610, dans la Loire, près de la ville de Decize, par l'imprudence de ses bateliers qui brisèrent sa barque contre une des piles du pont.

Le 4 mai 1609, messire Jean de Nicey, chevalier, seigneur dudit lieu, bailliage de Sens, et messire Étienne de Nicey, chevalier, seigneur de Romilly-sur-Seine et de Fontaine-Bethon, demurant audit Romilly, bailliage de Troyes, fils de Ferry de Nicey et de Charlotte de Lantage, reconnaissent avoir reçu comptant de noble homme Benoît de Pomey, seigneur de Rochefort et les Sauvages, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances à Lyon, la somme de 8,400 livres restant à payer du prix de la vendition ci-devant faite par lesdits de Nicey et de Romilly à messire Zacharie de Rébé-Saint-Trivier, chevalier, baron et co-seigneur d'Amplepuis de la douzième partie, par indivis, des terres, seigneuries et baronnie dudit Amplepuis, Thel, Ranchal et Chevagny-le-Lombard, pour lequel seigneur de Rébé et dame Ysabeau Popillon, sa femme, ledit de Pomey s'était constitué pleige et caution pour ladite somme.

Le 25 janvier 1614, très haute et très illustre princesse M<sup>me</sup> Catherine de Lorraine, comme procuratrice de très haut et très excellent prince Mgr Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nivernais et de Rethélois, pair de France, d'une part; et messire François de Rébé, comte en l'église de Lyon, prévôt de l'église de Saint-Pierre de Mâcon, comme tuteur des enfants mineurs et héritiers de messire Zacharie de Rébé, seigneur dudit Rébé et baron d'Amplepuis, son frère, qui était fils aîné et héritier de messire